MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902084-20260320-2026D048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars 2026 à 18h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri-Marc PAYEN, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Certifiée exécutoire : 20 mars2026

Etaient présents :

MM. Henri-Marc PAYEN, , Marie-Christine LAINEZ, Bernard JAOUEN, Delphine PLUCHON, Arnaud SANJOSE, Sylvain JAOUEN, Mallory LAMOUR, Patrick MASSIAS, Vanessa MOËNNER, Anthony BESCOND, Antoine COROLLEUR, Sandra DRIEU, Fabienne NEDELEC, Sandrine PERCHOC, Erwan PRONOST formant la totalité des membres en exercice.

Madame Vanessa MOËNNER, a été élu Secrétaire de séance.

ÉLECTION du MAIRE

Monsieur Antoine Corolleur interroge l'assemblée pour connaître les candidats au poste de maire, Henri-Marc Payen qui a conduit la liste élue aux élections municipales du 15 mars 2026 déclare qu'il est candidat au poste de maire

Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, Monsieur le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller municipal, a remis fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 ;
- Bulletins blancs : 2 ;
- Suffrages exprimés : 13 ;
- Majorité absolue : 7.

A obtenu : Henri-Marc Payen : 12 voix et Arnaud Sanjosé : 1 voix.

Monsieur Henri-Marc Payen ayant obtenu la majorité a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

A l'issue de l'élection du Maire, Monsieur Henri-Marc Payen , Maire s'adressa aux Conseillers municipaux et aux habitants de la commune présents lors de cette première séance du nouveau Conseil municipal :

« Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Plourinoises et Plourinois qui êtes venus cet après-midi assister à l'installation du nouveau conseil et à l'élection du maire et des adjoints.

Nous allons poursuivre le déroulé de notre réunion d'installation en déterminant d'abord le nombre d'adjoints »

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Henri-Marc PAYEN

